

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

14/01/03

Nombre de membres :

en exercice : 20
présents : 14
votants : 16

Objet : Annulation de l'approbation de la modification du P.L.U.

de la
L'an deux mille quatorze : le 30 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHEVRY-COSSIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BAZIER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 24 janvier 2014..

Présents : M. Pierre BAZIER, Mme Françoise NARCE, M. Alain WOFYSY, M. Jacques DELMAS, Mme Hasna BENVENISTE, M. Jack DEBRAY, M. Gilles ECALARD, M. Franck GHIRARDELLO, M. Frédéric LAMBERT, M. Jacques LEPEU, Mme Marie-Madeleine MAIRE, Mme Nathalie SANTURETTE, M. Roland SARTOR, Mme Anne-Sophie VERBRUGGE,

Absents ayant donné pouvoir : Mme Sylvie LECAPLAIN (pouvoir à M. Franck GHIRARDELLO), Mme Catherine HUET (pouvoir à M. Jacques DELMAS),

Absent : Mme Cécile GAUTIER, M. Michel LE GUILLOU, Mme Catherine SOLDEVILLA, M. Stéphane CONTI

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération N°12/03/34 du 31 mai 2012 approuvant la modification du Plan local d'urbanisme afin de prendre en compte le projet de Z.A.C des Nouveaux Horizons,

Considérant qu'un recours a été formé contre cette procédure pour défaut de mise à disposition lors de l'enquête publique du dossier d'étude d'impact de la Z.A.C.,

Considérant que tout défaut de procédure pendant l'enquête publique entraine la nullité de la procédure,

Considérant qu'il est préférable de recommencer la procédure pour sécuriser le projet de Z.A.C. des Nouveaux Horizons,

Considérant qu'il convient donc d'annuler la délibération N°12/03/34 en l'état,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'annuler la délibération N°12/03/34 du 31 mai 2012 approuvant la modification du Plan local d'urbanisme.

Article 2 : d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer toute pièce afférente à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le : - 6 FEV. 2014
Publié-le : - 6 FEV. 2014

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre des signatures
Pour copie conforme,
En Mairie, le 31 janvier 2014

